

LE TEMPS

détention Mercredi 26 septembre 2012

Pourquoi la Suisse a mal à ses prisons

Par Fati Mansour

La durée des peines s'allonge et les places se font rares dans les pénitenciers. Un monitoring national est mis en œuvre

La fièvre monte dans l'univers des prisons suisses. Les listes d'attente s'allongent pour l'exécution des peines, les établissements dédiés à la préventive débordent, des projets carcéraux sont concoctés en urgence alors que la planification bute sur d'éternels problèmes d'anticipation et de budget. Pour ne rien arranger, nombre de responsables actifs sur ce terrain particulièrement sensible connaissent ou ont connu des moments difficiles. Dernière victime en date, le directeur de l'Office pénitentiaire genevois, Georges Lapraz, a été muté vendredi dernier au pseudo-poste de chargé de mission à temps partiel en attendant une prochaine retraite. Pour reprendre l'expression d'un cadre qui préfère rester discret: «C'est un domaine où l'espérance de vie professionnelle devient assez limitée.» Avec des moyens qui n'augmentent pas ou trop peu, le personnel et la hiérarchie doivent faire face à des injonctions paradoxales. Comme ne pas déshumaniser la prison tout en préservant la collectivité du moindre risque.

Des services en crise

Peu de cantons romands auront échappé ces trois dernières années à une profonde crise agrémentée d'audits et de départs plus ou moins suggérés. Il y a eu Vaud, bien sûr, avec la désormais célèbre agonie du détenu Skander Vogt, en mars 2010, qui aura raison de la cheffe du service pénitentiaire ainsi que de la directrice du Bois-Mermet et précipité la fin du responsable des Etablissements de la plaine de l'Orbe. La tension n'est pas vraiment retombée en raison de l'évasion récente et rocambolesque de cinq détenus à la prison de La Croisée et des conditions de détention problématiques pour les prévenus fraîchement arrêtés.

Neuchâtel n'est pas en reste avec l'éphémère fuite, durant l'été 2011, d'un détenu considéré comme particulièrement dangereux, qui aura poussé à la démission des deux responsables de la prison de Gorgier. Le Valais connaît des turbulences avec le départ du directeur du centre pour mineurs de Pramont et la refonte plus globale du système décidée dernièrement à la suite d'un rapport édifiant sur la vétusté et le manque de personnel. Fribourg aussi a procédé à un audit et à la nomination au printemps 2010 d'un nouveau directeur pour les Etablissements de Bellechasse. Genève enfin avec la mise à l'écart au mois de septembre de la directrice du centre pour mineurs La Clairière et un audit sur le développement mal maîtrisé de l'Office pénitentiaire qui se cherche un nouveau chef.

Les listes d'attente

C'est dans cet environnement particulièrement chahuté que s'inscrit une réalité carcérale tendue. Le thème de la surpopulation est récurrent depuis vingt ans et les besoins toujours difficiles à évaluer. «Il faut disposer de données statistiques fiables, tenir compte de l'évolution de la criminalité et des conséquences des changements du droit des sanctions et des règles de procédure», précise la conseillère d'Etat vaudoise Béatrice Métraux.

Une sorte de consensus a toutefois émergé au niveau national autour de la nécessité de renforcer l'offre même si les chiffres globaux sont assez stables (lire ci-contre). La sonnette d'alarme a été tirée par un rapport «Planification des établissements pénitentiaires 2011», résumé dans un récent bulletin

d'information de l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Ce rapport prédit à terme un manque de 400 à 440 places pour l'exécution des peines en milieu fermé. Les mesures (traitement institutionnel ou internement), également en plein boom, nécessiteront quelque 200 places supplémentaires. Le même groupe de travail estime qu'il faudra encore 100 places de plus pour accueillir les mineurs et un nombre identique pour la détention administrative d'étrangers récalcitrants à leur renvoi.

En matière de préventive – là où les prisons romandes sont chroniquement débordées –, le nombre de places pourrait s'avérer suffisant (mais c'était avant la remontée en flèche des incarcérations avant jugement) si les personnes condamnées à des peines ou des mesures arrivent à être transférées dans des délais raisonnables et que ces établissements ne servent plus de déversoir aux autres formes de détention.

Les chiffres à ce propos sont éloquentes. En 2011, 50 condamnés attendaient de pouvoir purger leur peine à Bostadel (ZG), Lenzbourg (AG) ou Thorberg (BE), environ 120 personnes figuraient sur la liste d'attente de Pöschwies (ZH), où le délai pour une place est de huit à neuf mois. Les cantons romands et le Tessin ne s'en sortent pas vraiment mieux avec une attente pouvant aller jusqu'à une année (là où s'impose le principe de la cellule individuelle et de la place de travail). Il n'y a que l'exécution en milieu ouvert qui échappe à la pression.

La préventive remonte

Les causes de cette pénurie programmée sont multiples. Les peines alternatives à l'enfermement (jours-amendes, bracelet électronique, travail d'intérêt général) ou encore les conditions d'une libération provisoire sont difficilement applicables à la population des délinquants non résidents. Toutes formes de détention confondues, les étrangers (avec ou sans permis) représentent environ 71% de la population carcérale en 2011 (81% dans les cantons latins).

Après un net fléchissement dans le domaine de la détention avant jugement en 2011, suite aux contraintes de la nouvelle procédure pénale unifiée, la courbe est repartie à la hausse. L'afflux de jeunes hommes en provenance du Maghreb, transformés ici en délinquants multirécidivistes, illégaux, désargentés et souvent inexpulsables, participe du phénomène de remplissage dans plusieurs cantons romands où la police est priée de frapper.

L'enfermement se prolonge

Autre cause d'encombrement, la durée des sanctions infligées. La demande sécuritaire exponentielle a engendré une augmentation des mesures de sûreté sous la forme de traitements institutionnels ou d'internements visant à mettre à l'écart des condamnés tant que leur état mental ou leur personnalité peut faire courir un danger à la société. Cette exigence de risque zéro allonge la durée de ces mêmes mesures, qui sont reconduites ou alors transformées en mesures encore plus coercitives si des progrès ne sont pas constatés.

L'autorité se montre également plus restrictive en matière de libération conditionnelle tant pour les condamnés à une peine privative de liberté (qui ne peuvent souvent pas sortir une fois les deux tiers de la peine purgée) que pour les internés. En termes de capacité carcérale, ce sont des places qui sont bloquées durant des années en milieu fermé et avec des exigences de sécurité élevées. L'Office fédéral de la statistique (OFS) n'a pas encore réactualisé ses données en matière de mesures mais les chiffres montrent qu'entre 2007 et 2010, rien qu'en Suisse alémanique, 333 personnes ont été condamnées à une mesure institutionnelle et seulement 88 libérées durant la même période.

Le vieillissement des détenus a d'ailleurs déjà conduit à l'aménagement d'une unité de 12 places pour seniors à Lenzbourg (AG). Un projet du même type doit voir le jour dans le canton de Berne, aux Etablissements de Saint-Jean afin de placer des pensionnaires de plus de 65 ans.

Un monitoring national

La perspective d'un avenir difficile a conduit les trois concordats sur l'exécution des peines et des mesures (qui regroupent les cantons d'une même région autour d'une utilisation commune des divers établissements) à constituer un groupe de travail permanent. Son but est d'optimiser la collaboration au niveau national. Une approche inédite. La première réunion de cette cellule d'observation supra-concordataire a eu lieu à la fin de l'été. «Il faut évaluer continuellement les besoins afin de pouvoir réagir plus vite car tout projet prend du temps», explique Robert Frauchiger, le secrétaire du concordat de la Suisse centrale et du Nord-Ouest.

Pour Walter Troxler, chef de l'Unité exécution des peines et des mesures de l'OFJ, «il est important de se doter enfin d'une vision globale du problème et d'avoir des échanges constructifs. La Suisse connaît 26 systèmes d'exécution des sanctions. Ceux-ci s'harmonisent plus ou moins mais une gestion judiciaire implique une intensification des collaborations permettant d'évaluer les besoins futurs et de trouver une place adéquate pour chaque condamné». On en est pour l'instant assez loin même si, souligne Béatrice Métraux, «la coordination entre les cantons est déjà effective tant au niveau des gouvernements que des services opérationnels».

Un tabou pourrait tomber

La structure fédéraliste complique assurément le pilotage du système. Même si la Confédération subventionne une partie de la construction des établissements d'exécution de peine (en fonction de critères précis) et malgré le rôle organisateur des concordats, ce sont finalement les cantons qui décident en fonction de leurs priorités et surtout de leurs budgets. Plutôt serrés par les temps qui courent.

Secrétaire général de la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police (CLDJP), Blaise Péquignot rappelle les difficultés de toute planification. «La réflexion est une chose, la réalisation en est une autre. C'est un processus très lent qui implique de faire voter des crédits et de faire construire.» Il se montre toutefois convaincu que des solutions sont à trouver pour la préventive. L'idée d'un établissement concordataire pour les détentions avant jugement – collaboration écartée jusqu'ici en raison de la nécessaire proximité avec les autorités d'enquête et les avocats – n'est plus taboue. «Il faudra y réfléchir, c'est certain», ajoute Blaise Péquignot.

Des solutions évolutives

En attendant, le canton de Vaud applique la posologie des préfabriqués et souhaite à terme 200 places de plus pour la préventive. A Genève, 100 places de ce type ont déjà été créées l'année dernière sans désengorger Champ-Dollon. Quant à Curabilis, l'établissement destiné à accueillir les détenus dangereux et mentalement perturbés, il est en chantier depuis 2009. Des restrictions budgétaires, sur fond de querelles de pouvoir, vont différer, par étapes, la mise à disposition des 92 places prévues au sein de ce qui était considéré il y a trois ans comme le fleuron de la planification romande.

Une planification qui semble en perpétuel remodelage. Le conseiller d'Etat Pierre Maudet, chargé de la Sécurité à Genève, compte d'ailleurs apposer sa griffe en proposant la semaine prochaine une nouvelle mouture à ses collègues du gouvernement. A lire le projet de budget (6 millions et 20 postes pour avancer Curabilis, mettre à niveau la sécurité, améliorer l'accueil des détenus et renforcer la direction générale), la marge de manœuvre ne s'annonce pas ébouriffante. Mais sait-on jamais. Un effort de flexibilité dans les structures existantes ou une force de persuasion budgétaire pourraient révéler des surprises.

